# L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 22 MARS 1864. Entre les rues Bienville et Conti.


NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 22 MARS

Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de ventes par le shérif, les départs de steamers et de navires, &c.

**Ventes à l'encan de ce jour.**

Par le Shérif—à 10 heures, à l'angle des rues Royale et Dumaine[?], Deuxième District: le fonds et l'installation du café qui y est situé; aussi, l'installation du gaz d'un billard et ses accessoires.

Aussi—à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, une propriété située rue des Français, entre Craps et Amour, Troisième District.

Par R. Scott—au No 34 de la rue des Magasins: whisky, eau de vie et provisions.

Par F F Trinchard—au No 42 de la rue Gravier: grocerie, provisions et liqueurs.

Par D E Morphy—au No 47 de la rue des Magasins: Meubles.

Par E Roger & Co.—à leurs salles d'encan: coton à coudre, marchandises sèches, mantelets, pointes, Talmas, dentelles, &c.

Par J P Boisseau—à son magasin d'encan: huile de charbon, beurre, saindoux, eau de vie, biscuits, &c.

Par E M Jacobs—[illegible] Bourbon et Orléans: le café et billard du Café d'Orléans.

Par R T Montgomery—à son magasin d'encan: 175 balles de coton.

Départ mardi, 22 mars, à 5 heures de l'après midi, pour Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.—Les propriétaires du steamboat BLACK HAWK, par suite d'un arrangement avec ceux du steamboat EMPIRE PARISH, continueront leurs affaires de cabotage sur ce dernier, qui recevra du fret et des passagers pour tous les points de débarquement comme il est dit ci-dessus.

S'adresser à bord ou à W. G. HUTTERTON, No 8 rue Tchoupitoulas, ou à J. L. TITUS.

## Nouvelles additionnelles

Nous puisons les nouvelles suivantes dans les journaux de l'Ouest que nous avons reçus.

On croit que le général Grant reviendra à Washington dans une quinzaine et que la réorganisation de l'armée du Potomac commencera immédiatement pour une vigoureuse campagne du printemps.

On dit aussi que le général Grant dirigera les premiers mouvements, bien que le général Smith doive prendre le commandement de l'armée aussitôt que sa nomination aura été confirmée par le Sénat.

Le steamer *New York* est arrivé le 10 à la forteresse Monroe, de Point Lookout avec 600 soldats et 45 officiers confédérés et il est reparti le 11 pour les conduire à City Point pour y être échangés. Le général Fitzhugh Lee a été envoyé par le bateau parlementaire pour être échangé.

Le colonel Sanderson qui vient d'être relâché de la prison de Libby dit que le nombre des décès parmi les prisonniers fédéraux à Belle Ile a été exagéré. Le total du 1er juin au 1er février a été de 115. Les prisonniers ont beaucoup souffert pendant l'hiver et leurs rations ont été insuffisantes, mais pas au point de les faire mourir de faim.

Plus de 400 ouvriers employés aux forts Pompkins[?] et Hamilton se sont mis en grève, et le travail y est suspendu.

Une dépêche de Denver City, territoire du Colorado, en date du 12 mars, dit que la convention territoriale réunie la veille a élu six délégués à la convention nationale qui doit se réunir en juin à Baltimore pour élire les candidats présidentiels. Elle a voté des résolutions endossant l'administration et lui promettant l'appui du Colorado: ces résolutions demandent que le Congrès passe un acte pour l'organisation d'un gouvernement d'Etat et pour l'admission du Colorado comme Etat dans l'Union.

Le général Clinton B. Fisk, arrivé à St-Louis du Sud Est, rapporte que cette région est infestée de guérillas. Il y a organisé un corps appelé "Anges des marais" pour leur donner la chasse.

Environ 400 rebelles n'appartenant pas à l'armée sont cachés, dit-il, dans le marais Mingo qui s'étend sur une grande étendue de pays, et le colonel Harden a été chargé de les déloger. On les tue dès qu'on les prend.

Un petit bateau chargé de coton a été pris le 5 mars par les guérillas près de Loring's Point sur le Mississippi et détruit. Un homme a été blessé. L'*Ardgo* a recueilli l'équipage et l'a conduit à Hélena. On dit que la bande qui a fait cela se compose de bandits des deux armées. Le général Buford a suspendu tout trafic de ce côté du fleuve.

**Opérations de guérillas.**

Le Memphis *Bulletin* du 5 nous fournit les nouvelles suivantes:

Le bateau à vapeur Lancaster No. 4 arrivé ce matin de la Rivière Blanche rapporte qu'il a été attaqué, le 8, par une troupe de guérillas près d'Augusta, Arkansas.

Le *Celeste* qui lui servait d'escorte et le précédait a été aussi attaqué. On lui a tiré 52 coups de feu, et on en a tiré 16 sur le *Lancaster*; un passager et un soldat du 20e Illinois ont été tués. Il y avait environ 25 guérillas. Le *Celeste* portait un canon rayé de 6 et on croit que les guérillas avaient l'intention de s'en emparer.

Le *Silver Wave* arrivé ici dimanche de Pine Bluff a été attaqué par une petite bande de guérillas au-dessous de Raccourci entre les rivières Blanche et Arkansas. Le gardien de boisson a reçu une légère blessure. La canonnière No 37 est arrivée et a canonné les bois.

**Recrutement dans le Kentucky POUR LES CONFEDERES.**

Un passager arrivé ici par le bateau *Liberty No* 2 dit qu'une centaine de guérillas sont entrés à Mayfield, Ky, jeudi de la semaine dernière et ont pillé les magasins de tout ce qu'ils contenaient. Un citoyen a été grièvement blessé d'un coup de feu. La bande s'est ensuite dispersée et il est douteux qu'on en capture aucun, bien qu'on ait envoyé des troupes de Paducah.

Les autorités militaires de Hickman, Ky, ont arrêté plusieurs individus du voisinage pour s'être organisés en compagnies dans le but d'entrer au service confédéré, et les ont envoyés à Columbus. Un grand nombre de partisans des confédérés dans le voisinage s'occupent activement à recruter. Les citoyens de divers comtés du Kentucky s'organisent en guérillas pour interrompre la navigation de l'Ohio et du Mississippi.

## Nouvelles de Washington.

Le départ précipité du général Grant fait présumer que les affaires militaires dans son département sont quelque peu critiques. Il faut se rappeler qu'un journal du Sud prédisait il y a quelques jours, que les Rebelles livreraient bientôt une grande bataille dans l'Est Tennessee et qu'ils préparaient tout pour y assurer la victoire. Il n'est pas improbable que le départ du général Grant a été hâté pour cette cause et aussi par le besoin de réorganisation militaire qui se fait sentir dans tout son département et d'où dépend en partie le résultat de la campagne prochaine.

On dit, d'après une bonne autorité, que cette campagne s'ouvrira dès le commencement d'avril et sur tous les points simultanément. Les vétérans retournent à leurs corps respectifs et les recrues ont acquis assez de fermeté pour inspirer confiance sur le champ de bataille. On voudrait remporter quelque succès décisif avant la réunion de la convention de Baltimore.

Sur la demande du général Grant le président a envoyé au Sénat la nomination du général B. Smith comme major-général, ce qui permettra de lui confier le commandement de l'armée du Potomac.

Le général Halleck, devenu le subordonné du général Grant, a été assigné à un service spécial.

On croit savoir à Washington que les meneurs de la faction Fremont ont résolu de s'organiser dans tout le Nord, indépendamment et en dehors de l'organisation républicaine actuelle, avec la résolution bien arrêtée de soutenir la candidature de Fremont quand même M. Lincoln serait désigné par la convention de juin. Ils désignent pour excuse que la convention sera entièrement contrôlée par les hommes de contrats et de fournitures. Ils disent que le général Cameron est le commandant en chef des forces de Lincoln et qu'il a déjà arrangé en sa faveur toutes les délégations des Etats du Nord; c'est pour cela qu'ils refusent de reconnaître la validité d'une convention toute façonnée d'avance et qu'ils contesteront l'élection jusqu'à la fermeture des polls. Ce mouvement et le discours de Pomeroy ont créé une assez vive sensation dans les cercles ministériels.

Un grand meeting pour Fremont doit être convoqué bientôt dans l'Ohio et dans les premiers jours d'avril il y en aura un autre à New-York. Les Allemands se montrent fort intéressés à ce mouvement.

Le secrétaire Chase a décidé qu'à partir du 16 tous les checks de quartier-maîtres seraient payés—70 cents en certificats et 30 cents en circulation au lieu de 50 cents comme cela a été fait jusqu'ici.

Le besoin d'une augmentation de taxe a été exprimé au sénat par M. Wilson, qui a déclaré que dans son opinion la taxe sur le whisky aurait dû être de $1 50 par gallon et la taxe sur le tabac le double de ce qu'elle est. M. Wilson est disposé à doubler tous les droits qui pèsent sur les articles étrangers importés aux Etats-Unis.

**Congrès.**

Washington, 12 mars—Dans la séance de la Chambre, aujourd'hui, M. Holman de l'Indiana, argumenté contre la politique de reconstruction du président dont le devoir est d'exécuter les lois et non de les faire.

M. Hubbard, de New York, a parlé sur le droit de guerre à déclarer libres les esclaves des rebelles.

M. Dumont de l'Indiana, répond aux remarques de membre qui s'était plaint de ce que la guerre, s'écartant de son but, était devenue une guerre d'abolitionisme. Il serait bien aise de savoir si le même membre a prêté au gouvernement un vigoureux appui contre la rebellion. L'idée que le Sud voudrait négocier sans la reconnaissance préalable de la Confédération est ridicule. Il y a des traîtres dans les Etats libres, et quelques uns de ces traîtres viennent du Sud. Ils étaient ardemment opposés à la guerre et maintenaient qu'une propriété en esclaves était une preuve de respectabilité. De tels hommes méritaient d'être portés au congrès rebelle.

Mr. Cox dit qu'il est fatigué d'entendre de telles vulgarités proférées devant une si petite assemblée.

Un membre lui rappelle que le discours qui soulève ses objections est d'un démocrate.

M. Cox réplique que M. Dumont est un démocrate renégat.

Il remarque que les membres viennent au Congrès comme des écoliers pour répéter les phrases apprises dans la semaine et pour les renvoyer au pays comme de grands discours. C'est une farce. Ce qu'il a dit dans son enfance ne prouve pas qu'il soit en faveur de l'égalité politique et sociale des nègres. Il n'y a qu'un idiot ou un fou qui puisse arriver à une telle conclusion.

Le président, M. Dawes, rappelle M. Cox à l'ordre et l'invite à observer le règlement.

—Je le ferai, répond M. Cox, si le président rappelle aussi M. Dumont à l'ordre pour ses grossièretés personnelles.

M. Bliss, de l'Ohio, rappelle l'administration du parti démocrate, restée si fidèle à la Constitution pendant tant d'années et assurant ainsi toutes les prospérités dont le pays a joui. Il attribue nos troubles à l'élection d'un candidat sectionnel par un parti de fanatiques, qui a cherché à détruire les droits constitutionnels du Sud. Selon lui, le plan de reconstruction du président est inconstitutionnel, anti-républicain, autant qu'absurde et impraticable.

M. Grinnel de l'Iowa rappelle une remarque que M. Cox a faite à son sujet, savoir: qu'il serait étonné qu'une chose décente sortît de sa bouche, et cependant il n'a jamais levé la main contre qui que ce soit, mais maintenant il repousse comme un vil outrage la basse et indécente observation de ce membre.

M. Holman fait remarquer à M. Grinnell que M. Cox est sorti.

Je sais cela, répond M. Grinnel; mais M. Cox a quitté la chambre comme un poltron qu'il est.

M. Holman réplique qu'il ne tiendrait peut-être pas ce langage si M. Cox était présent.

M. Grinnell ne répond pas directement à l'assertion de M. Holman, mais il dit que M. Cox est un renégat qui s'était opposé au vote militaire. Il dit que M. Clellan et ses amis démocrates étaient ligués avec l'esclavage et que tous ensemble ils iraient en enfer.—La chambre s'ajourne.

**ORDONNANCE MUNICIPALE pour la conversion des bons de la ville.**

On trouvera plus loin cette ordonnance que ses auteurs peuvent à bon droit regarder comme une mesure importante. Les bons dont il s'agit sont déjà fort appréciés, car ils sont revêtus des meilleures garanties possibles et ils valent et ont toujours valu beaucoup. Le Bureau de finance a voulu leur donner une valeur de plus, celle de la circulation, en les faisant convertibles en billets de ville, sans les priver d'aucune de leurs garanties d'origine. Le plan est bon, si les détenteurs veulent en user, car la réussite dépend d'eux, la conversion étant *ad libitum*, c'est-à-dire à la libre volonté de ceux qui possèdent ces bons. Dans le cas où la combinaison deviendrait populaire, la ville pourrait y gagner chaque année une jolie somme, car elle n'aurait pas à payer l'intérêt de ces bons aussi longtemps qu'ils resteraient convertis en billets.

## CHRONIQUE LOCALE

COUR PREVOTALE—John W. Parkeiger, pour avoir essayé de vendre à l'encan un cheval du gouvernement, a été informé qu'il perdrait un mois de paie.

Sam. Leahy, soldat, qui, dans un accès d'ivresse, attaquait tout le monde et a frappé Joséphine Ray, a subi la même punition que le soldat.

Th. Carr, soldat du 18e régiment de New York, est venu répondre à l'accusation de désertion. Le juge a ordonné qu'il fût mis aux fers jusqu'au départ du corps auquel il appartient.

Pat Kearns, soldat du 17e régiment de New York, s'étant absenté de son propre chef, a été condamné à quarante huit heures de salle de police.

James Williams et Nichols, soldats du 34e régiment de l'Indiana, s'étant battus à la suite de libations, ont été condamnés à perdre un mois de paie—La même punition a été infligée à John Jackson, soldat du 2e régiment de la Louisiane. Il a voulu se servir de couteau dans une circonstance où il n'aurait pas dû le faire.

NOYÉ.—Franklin Miles, jeune garçon de dix ans, dont la mère, Mme Sarah Miller, demeure au No 85 de la rue du Canal, est tombé dans le fleuve, dimanche dernier, au pied de la rue du Canal, près le débarcadère du ferry.

Le cadavre n'était pas encore retrouvé hier au soir.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—H. Danderville, accusé d'avoir blessé et voulu tuer Ignace Strochel, le 13 décembre 1861, et qui a déjà comparu plusieurs fois devant les cours, a été traduit, hier matin, devant le juge Hiestand. La défense a vainement fait valoir un acquittement antérieur.

Strochel a déclaré qu'il lisait tranquillement son journal près de son poêle, lorsque le prévenu a tiré sur lui—Un autre témoin a dit avoir vu l'accusé entrer dans la salle, demander à boire, puis faire feu sur Strochel en disant: "Ceci est pour vous."

Après cinq heures de délibérations, le chef du jury est venu déclarer à la cour que les membres ne pouvaient pas s'accorder sur un verdict.

**Marchandises sèches à prix réduits**—Messieurs C. A. Barrière & Bro, 130 rue du Canal, viennent de recevoir et vendre à prix réduits un grand assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des meilleures fabriques du Nord et d'Europe et qu'ils recommandent par leur fraîcheur et leur nouveauté. MM. Barrière & Bro ont également opéré de fortes réductions dans les prix de tous les autres articles dont se compose leur vaste stock. Nous appelons d'une manière toute spéciale l'attention du public sur l'annonce qu'ils publient aujourd'hui dans l'ABEILLE.

**Bernard Turpin**—M. BERNARD TURPIN, 93 Vieille Levée, a un magasin magnifiquement assorti en vins, liqueurs, huiles, épiceries et comestibles qu'il vendra à l'amiable aux prix les plus modérés du marché—Voir aux annonces.

**Consultations du Docteur Follin**—Le docteur A. Follin donne des consultations de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, rue du Canal, No 174, sur les maux de gorge, les affections pulmonaires et les maladies du cœur. Voir son annonce dans une autre colonne.

**B. P. Ethell & Co**—Cette maison vient de recevoir un fort envoi de farines, porc et pommes de terre, le tout de choix.—Voir aux annonces.

## FEUILLETON.

### LES CHEMINS DE LA VIE,
PAR ALFRED DE BREHAT.

X.

On avait fixé pour rendez-vous général aux chasseurs le carrefour de la Croix-Mousse, situé au milieu des bois de M. de Valenty. Comme il y avait dans les environs beaucoup de châteaux habités à cette époque de l'année par des jeunes gens aimant le plaisir et la chasse, la réunion promettait d'être nombreuse.

Dès neuf heures du matin, une vingtaine de cavaliers et quatre ou cinq amazones causaient gaiement à la Croix-Mousse, en attendant qu'on donnât le signal de l'attaque.

Une soixantaine de chiens appartenant à trois meutes différentes étaient attachés deux par deux à de longues cordes fixées en terre par des piquets. Quelques valets de chiens, le fouet à la main, veillait sur la bruyante cohorte.

Chaque fois qu'il arrivait un nouveau cavalier, ou qu'un équipage faisait son apparition, la meute semblait leur souhaiter la bienvenue par ses aboiements. Les fouets se mettant alors de la partie, le concert se terminait par un final de hurlements plaintifs.

Le départ était indiqué pour huit heures; mais ainsi qu'il arrive toujours lorsque les dames sont de la chasse, dix heures sonnèrent avant qu'on pût donner le signal d'attaquer.

Inutile de parler de l'état d'exaspération des vieux chasseurs contre les descendantes de notre mère Eve. Le doyen des piqueurs, le vieux Laramée, qui avait fait le bois avec Julien et annoncé un *grand vieux cerf* au rapport, fumait avec fureur sa pipe écourtée et noircie par un usage continu.

Après avoir pris l'avis de Laramée, qui faisait autorité dans le pays pour toutes ces matières, M. de Bergelot donna enfin le signal de l'attaque.

Laramée prit les devants avec M. de Maupierre. Il emmenait deux vieux chiens, Trimballe et Moricaud, sur lesquels il comptait pour lancer la bête, qu'il avait détournée dans une *vente* située à une demi-lieue de là. Le gros des chasseurs et une vingtaine de chiens suivaient [illegible] distance.

Laramée, le piqueur de M. Henri de Farnol[illegible] robuste vieillard de soixante ans, maigre et nerveux. Doué de poumons d'enfer il donnait un *bien aller*, un plein galop de son cheval, sans jamais avoir l'air fatigué.

Front étroit, sourcils épais, yeux gris bien dont le blanc était sillonné de nombreuses fibrilles rougeâtres, moustaches en brosse, pommettes saillantes, joues creuses, teint couleur de brique, menton en forme de galoche, corps droit et agile, voix dure et rauque, jambes de fer, poignet d'acier, tel était le signalement du maître Laramée.

Dans sa jeunesse il avait servi quelque temps chez le prince de Condé. Aussi jouissait-il d'une certaine célébrité parmi ses confrères. Il maintenait en fort bon état l'équipage que M. de Farnoles conservait maintenant par goût plutôt que par plaisir, car le marquis ne chassait pas vingt fois par an.

Après Passe Partout, son vieux cheval rouan, ses deux chiens de tête Trimballe et Moricaud, ce que Laramée aimait le plus au monde c'était M. Julien de Maupierre.

D'abord, Julien était l'élève de Laramée, qui avait découvert et cultivé en lui de hautes qualités cynégétiques.

Le baron avait conservé une grande affection pour son brave professeur et ne manquait jamais, à l'occasion, de lui offrir des paquets de cigares ou de remplir sa gourde de vieux cognac. Puis, le vieux piqueur avait eu jadis pour Louise de Maupierre, la mère de Julien, un de ces attachements respectueux et profonds qu'inspirent aux natures de ce genre un dévouement et une soumission aveugles, qu'on ne peut comparer qu'à ceux du chien pour son maître.

Un jour Laramée, alors au service des Maupierre, s'était amouraché d'une jolie femme de chambre de la baronne.

Pour atteindre sa belle, qui préférait à l'honnête piqueur, un grand escogriffe provençal, valet de pied au château, Laramée avait fait tant et tant d'imprudences qu'un beau matin il s'était cassé la jambe et démis le bras en sautant la barrière d'une avenue.

Non seulement Louise de Maupierre soigna le piqueur comme elle soignait tous les malades du château, c'est à dire avec le dévouement d'une sœur de charité, mais elle prit en pitié le pauvre amoureux. Voyant ce qu'il y avait de bonté et d'affection sincère sous la rude et disgracieuse écorce du piqueur, elle fit son possible pour éclairer sa femme de chambre à cet égard. Les hâbleries du laquais provençal et sa jolie figure l'emportèrent sur toute l'éloquence de Louise. Laramée eut néanmoins un gré infini à la baronne, moins encore peut être d'avoir parlé pour lui que d'avoir deviné ce qu'il avait de bon et de généreux.

Une fois guéri, Laramée jura une haine éternelle au beau sexe, mais il eut soin de faire une exception en faveur de Mme de Maupierre. Il est vrai qu'il la considérait plutôt comme une sainte que comme une femme.

Un cœur comme celui de Louise ne pouvait manquer d'être reconnaissant d'une telle affection. Laramée devint l'homme de confiance de la baronne.... Fort discret et peu causeur de sa nature, il se serait laissé mettre en morceaux plutôt que de révéler un mot de ce qui concernait Mme de Maupierre.

Après la mort de Louise et celle de son mari, qui ne lui avait survécu que de deux ans, Laramée entra au service du marquis de Farnolles, qui était le cousin de la vieille baronne.

Au moment où Julien se mettait en marche avec Laramée, un valet de chiens s'approcha du baron.

—Qu'est-ce que tu veux? lui demanda brusquement Laramée.

—Je voulais seulement dire à M. le baron, répondit le valet de chiens, que je quitte l'équipage du comte de Burgnède,

—Eh bien?

—Si monsieur le baron connaissait quelque place.... Je n'ai que mes bras pour vivre, et ma femme vient d'accoucher.

—Où est-elle?

—Chez le garde de M. de Panty, qui est notre cousin.

—Eh bien! tu peux faire prendre du bouillon et tout ce qu'il te faudra pour ta femme à Semoncourt. Tu diras que c'est moi qui t'envoie. Tiens.

Il lui glissa une pièce d'argent dans la main et s'éloigna avec Laramée.

—Si l'argent que vous venez de donner à ce *fainéant*-là ne prend pas le chemin du cabaret, je veux faire *basset-creux* toute la semaine.

—C'est bien possible, dit Julien, mais s'il a dit vrai aussi?.... En tout cas, cinq francs de plus ou de moins ne [illegible] pas, et le pauvre diable me devra, de toute façon, quelques bons moments.

—Quand vous parlez comme cela, monsieur Julien, il me semble que j'entends encore Mme la baronne, votre mère. Elle était si bonne elle aussi!

Et le vieux piqueur laissa retomber sa tête sur sa poitrine, tout en suivant machinalement les mouvements de ses chiens, qui commençaient à *rembuscer* la voie.

—Voyez vous, M. Julien, reprit après un instant de silence Laramée, qui continuait évidemment tout haut le cours de ses pensées, il faut absolument que votre cousin, M. le marquis, vous fasse son héritier. Avec cela vous épouserez une jeune fille bien riche, et surtout qui vous apporterait de belles forêts.

—Comment! s'écria Julien stupéfait, tu me conseilles le mariage, toi, Laramée.

—Dame, je sais bien que c'est...... ennuyeux, reprit Laramée d'un air contrit, mais à cause des noms..... et puis les chasses.... Tenez, il vous faudrait épouser Mlle de Walbruun.

—Et pourquoi Mlle de Walbruun?

—D'abord, elle a des bois magnifiques et elle monte bravement à cheval. Les gens de Villemont disent en outre qu'elle est douce, bonne et charitable.... Puis....

—Eh bien?

—Eh bien! peut être que ce mariage là ferait plaisir à quelqu'un là-haut, ajouta-t-il en levant les yeux vers le ciel.

—Tu veux dire à ma mère? fit Julien, surpris.

—Oui, monsieur Julien.

—Qui te fait supposer cela?

—Je ne sais pas. Une idée à moi. (*A continuer*)

## BULLETIN COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

*Lundi, 21 mars, à 5 heures P. M.*

COTON—Il y a eu un peu de demandes aujourd'hui mais à 2 cents de moins que ce qu'exigeaient les détenteurs. Ceux-ci semblent vouloir faire face à la demande à des prix plus faibles, mais ne sont pas disposés à se soumettre aux conditions que réclament les acheteurs. Le low middling, bon style, et tenu à 70 cents pouvait se vendre à 68. Les seules ventes rapportées ont été, d'abord, celle de 5 balles de strict middling à 76 cts—ce prix ne révèlant aucune baisse dans ce grade, qui, en ce moment, est extrêmement rare—puis, celle de 65 autres balles; mais aucune des particularités de cette transaction n'a été donnée. Samedi, sans avis préalable, 11 balles d'après low middling se sont vendues à 67½ cts et un lot de 50 balles ou plus, d'ordinary a changé de mains à 62 cts. Ces chiffres indiquent une baisse matérielle des prix régnant jeudi soir, où nous avons coté l'ordinaire de 63 à 64 cts et le low middling de 70 à 71; et cette baisse est pleinement justifiée par les affaires actuelles.

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages de ces deux articles ayant été très faibles, et la quantité en première mains en étant très peu considérable, les ventes se sont bornées à de petits lots de sucre aux prix antérieurs. Fair à fully fair 13 ½ à 13½ cts et 225 barils de mélasse à 67 à 68 cts la prime de la nouvelle récolte, et 70 cts le gallon pour la recuite provenant de raffineries de la ville. Il y a eu des reventes s'élevant à 200 boucauts de sucre à 13¼ cts le fully fair et à 14½ cts le choisi.—Les ventes de sucre et de mélasse que l'on reçoit en ce moment sont de jour en jour plus faibles.

FARINE—La seule vente dont nous ayons entendu parler aujourd'hui a été celle d'un lot de 60 barils de bonne extra à $8 70 le baril.

TOILE D'EMBALLAGE—La toile de l'Inde, en rouleaux se détaille à 18 cts et l'article en balles s'écoule à 19 à 20 cts la yarde.

CORDE D'EMBALLAGE—La corde faite à la machine se détaille à 10 cts la livre.

FRETS—Les taux sont: coton sur steamships pour New York 1½ cts la livre.

—Ventes à l'encan de ce jour: 35 barils sucre à 13½ c 5 tierçons graisse à 13½ cts, 10 frequins do, au même prix, 10 tambours morue à 5¼ à 6 cts, 10 barils farine de maïs à $4 50, 5 barils whisky à 90 cts à $1, 5 caisses chandelles à 24 cts, 10 caisses huile de charbon à 75 à 77 ½ cts. 2000 pieds planches de pin blanc $37 et environ 150 poutres à $7. Les opérations du dehors ont été partiellement suspendues aujourd'hui à cause de la pluie.

**Ticket des Citoyens.**

CINQUIEME WARD.

*CHAS LEAUMONT.*
*EDMUND ABELL.*
*P. J. KRAMER.*
*P. E. DEVERGES.*
*JAS. BRADY.*

Election lundi, 28 mars 1864. 22mars—au28

**Farine, Porc, POMMES DE TERRE**

300 barils FARINE EXTRA SUPERFINE.
150 do PORC NEW MESS,
400 do POMMES DE TERRE, DE CHOIX, de l'OUEST.

En magasin et en débarquement du steamer Mississippi, à vendre par

B. P. ETHELL & Co,
22 mars—6 [illegible] Poydras

**MONTRE TROUVEE.**

Il a été trouvé, il y a trois semaines, par une femme de couleur, dans la rue des Remparts, au coin de la rue des Ursulines, une montre en or, et chaînes en or. La personne qui elle n'est pas réclamée avant jeudi, 31 mars, elle sera vendue à l'encan, au bureau, par Placide J. Spear, au No. 66 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille-Levée. [illegible]

**Jardiniers.**

CEUX qui cultivent des fraises de choix en trouveront la vente facilement chez BLISSEAU, à l'encoignure des rues Canal et Bourbon. [illegible]

## ORDONNANCE IMPORTANTE.

Ce qui suit est une portion matérielle d'une Ordonnance adoptée par le Bureau de finance, et par le Bureau des rues et améliorations, en session réunie, le 21 mars 1864:

Ordonnance pour la conversion des Bons émis par la ville de la Nouvelle Orléans, et pour la conversion des billets émis par la ville de la Nouvelle Orléans en Bons de ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit ordonné: 1o—Que tous les Bons émis et qui pourront être émis à l'avenir par les Commissaires de la Dette Consolidée de la Nouvelle Orléans, conformément à la section 37 d'un acte intitulé "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle Orléans et pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires" approuvé le vingt trois février 1852, soient et sont par la présente Ordonnance rendus convertibles au pair, suivant la volonté du détenteur, en billets de ville de la Nouvelle Orléans, payables au porteur, sans intérêt, à partir du 1er juin prochain.

2o Que tous les bons émis en vertu d'un acte intitulé "Acte pour la souscription, par la ville de la Nouvelle Orléans, au capital social de la Compagnie du Grand Chemin de fer du Nord, de la Nouvelle Orléans et de Jackson" approuvé le 15 mars 1851, et conformément aux clauses d'une ordonnance du Conseil Communal de la dite ville, intitulée "Ordonnance pour la souscription par la ville de la Nouvelle Orléans, au capital social de la compagnie du Grand chemin de fer du Nord, de la Nouvelle Orléans et de Jackson", approuvée le 7 avril 1851, soient et sont rendus convertibles, au pair et à la volonté des détenteurs, en billets de ville de la Nouvelle Orléans payables au porteur, sans intérêt, à partir du 1er juin prochain.

3o—Que tous les bons émis par la ville de la Nouvelle Orléans en vertu d'un acte intitulé "Acte pour la souscription par la ville de la Nouvelle-Orléans, au capital social de la compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas, approuvé le 15 mars 1851 et conformément aux clauses d'une ordonnance du Conseil Communal de la dite ville, pour la souscription par la ville de la Nouvelle-Orléans au capital social de la Compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas," approuvé le 7 avril 1851, soient et sont par la présente rendus convertibles au pair, et à la volonté des détenteurs, en billets de ville de la Nouvelle-Orléans, payables au porteur, sans intérêt à partir du 1er juin prochain.

4o—Que tous les bons émis par la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un acte intitulé "Acte pour autoriser la ville de la Nouvelle Orléans à souscrire au capital social de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain, à l'effet de construire un chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Mobile," approuvé le 15 mars 1851, et conformément aux clauses d'une ordonnance du Conseil communal de la dite ville, intitulée "Ordonnance pour autoriser le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu des pouvoirs et conformément aux conditions y mentionnées de l'acte de la Législature, de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1851, à souscrire au nom de la dite ville au capital social de la Compagnie du Chemin de fer de Pontchartrain, à l'effet de construire un chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Mobile," approuvée le 16 juin 1851 soient et sont par la présente rendus convertibles au pair, à la volonté des détenteurs, en billets de la ville de la Nouvelle-Orléans payables au porteur, sans intérêt à partir du 1er juin prochain.

5o—Que tous les billets émis par la ville de la Nouvelle Orléans en vertu des sections 1, 2, 3 et 4 de cette ordonnance, soient et sont par la présente, rendus convertibles, en sommes de mille piastres, et à la volonté des détenteurs, en bons de la ville de la Nouvelle Orléans portant la même date que la date de la conversion, et payables vingt cinq ans de date, avec intérêt, payable par trimestre, au taux de six pour cent par an.

6o—Que tout billet émis par la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu des sections 1, 2, 3 et 4 de cette ordonnance, portera gravé sur le verso le caractère des bons pour lesquels il a été émis, et les dits billets seront séparément convertibles en bons du caractère de ceux pour lesquels ils auront été émis et non autrement.

7o—Que tout bon émis par les commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle Orléans, en vertu de la section 5 de cette ordonnance, pour la conversion des billets émis en vertu de la section 4 de la dite ordonnance, en un bon de la dette consolidée, de la Nouvelle Orléans, sera garanti en principal et intérêt comme les bons de la dite dette consolidée sont garantis par la section 37 d'un acte intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle Orléans et pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852.

8o—Que tout bon émis par la ville de la Nouvelle Orléans en vertu de la section 5 de cette Ordonnance pour la conversion des billets émis en vertu des sections 2, 3 et 4 de cette Ordonnance en bons émis par la ville de la Nouvelle Orléans pour la Compagnie du Grand Chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle Orléans et des Opelousas; ou en bons émis par la ville de la Nouvelle Orléans pour la Compagnie du Chemin de fer de Pontchartrain; sera garanti en principal et en intérêt, comme les bons émis pour les dites compagnies sont garantis par la section 11 d'un acte intitulé "Acte pour amender un acte intitulé "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle Orléans et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires" approuvé le 12 mars 1856. 22 mars

## BULLETIN FINANCIER.

*Lundi soir, 21 mars.*

L'ordonnance pour la conversion des bons de la ville en billets de ville, a été adoptée aujourd'hui et publiée officiellement. Elle ne saurait manquer d'attirer l'attention des détenteurs de bons et de billets. C'est une contradiction de ces mesures financières les plus importantes qui aient encore été prises relativement à la monnaie courante et à la dette municipale. Elle met les bons au niveau de la monnaie courante et prévient toute dépréciation de celle-ci en donnant aux porteurs la faculté de la convertir de nouveau en bons pour lesquels elle a été émise. On peut convertir les bons en billets, au pair, à partir du 1er juin prochain. L'ordonnance s'applique aux bons consolidés aussi bien qu'à ceux qui ont été émis. Les billets émis pour les bons convertis porteront sur le dos la nature des bons pour lesquels ils sont émis et pourront être reconvertis, au gré du détenteur, en sommes de $1,000, en bons de la même classe, portant le même intérêt et ayant les mêmes garanties. Ainsi, les billets émis pour des bons de chemins de fer ne peuvent être convertis en bons consolidés, ceux qui ont été émis pour des bons consolidés ne pourront être convertis en bons de chemins de fer et aucun d'eux ne pourra être converti en ceux d'une autre. Les bons portant un intérêt payé régulièrement, mais qui ne sont pas monnaie courante peuvent être convertis en monnaie ne portant pas d'intérêt et celle-ci peut être convertie de nouveau en bons pour lesquels elle a été émise et sur lesquels on en bons portant 6 pour cent de ceux qui ne portent point intérêt. Les bons ont beaucoup haussé depuis quelque temps, mais ils étaient encore, la semaine dernière, à 8 à 9 pour cent d'escompte pour les consolidés et 17 à 19 pour ceux émis en faveur de chemins de fer.

Il n'y a presque pas eu de mouvement, aujourd'hui dans le change. Un change à un jour de vue sur New York a passé à 1 et 1¼ d'escompte et à trois jours à 1½. Quelques traites à 30 jours ont été négociées à 2. Les banques ont tiré à ½ à ¾ d'escompte, mais nous avons entendu mentionner un check (pour une assez forte somme) tiré à 1. Les courtiers ont exigé autant que les banquiers—Il ne s'est rien fait d'important dans le change étranger—Les banques tiennent le sterling à 186 à 183 et les francs à 3 10 à 3 15. Les traites particulières sont cotées à 171 à 173 le sterling et 3 17½ à 3 20½ pour les francs.

L'or a été peu recherché et a fléchi par suite des nouvelles reçues de New York. Il y a eu des ventes à 63 et 63 1/2 de prime, y compris $6,000, en deux lots, à 63. Quelques sommes moins fortes ont rapporté 64. Les courtiers ont donné 62 1/2 de prime à leurs bureaux et ont vendu à 64. Les grands détenteurs ont voulu faire des concessions, mais pas autant qu'en exigeaient les acheteurs. Il s'offre très peu d'argent, les cours en sont nominaux.

Quelques ventes de billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane ont eu lieu à 1 de prime et de la Banque des Citoyens, à 5. Les autres billets n'ont guère trouvé d'acheteurs; les prix en sont les mêmes. Il ne s'est rien fait d'important dans les actions.

## MARCHE AUX BESTIAUX

*Jefferson City, 22 mars 1864.*

Arrivé hier, 40 bœufs, 144 cochons, 200 moutons et 26 veaux. Vendu 37 bœufs, 57 cochons, 25 veaux et 8 vaches à lait. A vendre, 12 bœufs, 87 cochons, 250 moutons, et 47 vaches à lait.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net. | — — | à | — | 20 |
| Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par liv. net. | — — | à | — | 18 |
| Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par liv. net. | — — | à | — | — |
| Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête.... | 40 00 | à | 75 | 00 |
| Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête...... | — — | à | 35 | 00 |
| Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête...... | — — | à | 30 | 00 |
| Bœufs du Texas, qual. infé rieure, par tête | — — | à | — | — |
| Cochons, gros, par liv..................... | 13 | — | à 15 | — |
| Moutons, en lots, par tête................ | — — | à | — | — |
| Vaches à lait par tête.................... | 60 00 | à | 90 | 00 |
| Veaux, par tête........................... | 10 00 | à | 20 | 00 |
| Jeunes veaux, par tête.................... | 14 00 | à | 18 | 00 |

## ATTENTION.

Le shérif procédera aujourd'hui, à 10 heures A. M., sur les lieux, à la vente à l'encan du fonds et de l'installation d'un café situé à l'angle des rues Royale et du Maine, Deuxième District, aussi de l'installation du gaz, d'un billard et ses accessoires.

Et à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'une propriété située rue des Français, entre Craps et d'Amour, Troisième District—Voir aux annonces.

M. H. H. McLean, encanteur, vend ce matin, à 10½ heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Commune, de la farine, du vin rouge, de l'eau de vie, du whisky Bourbon et du whisky d'Irlande.

Mr. R. T. Montgomery, vend aujourd'hui, 22 du courant, à 1 heure, du beau coton, au magasin d'encan, rue du Camp, No 89.

M. F. Trinchard vend des groceries, des provisions et des liqueurs, ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42.

M. R. Scott vend de l'eau de vie, du whisky, du café, &c, &c, ce matin, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 34.

M. D. E. Morphy, encanteur, vend pour le compte de qui il appartiendra, ses meubles, au No. 47 de la rue des Magasins—Voir l'annonce.

**CIGARES. CIGARES.**

250,000 CIGARES du pays de différentes marques, à vendre par E. J. HART & CO,
[illegible] 77 et 79, Tchoupitoulas

## DRY GOODS.

### C. A. BARRIERE & BRO,
130, rue du Canal.

Nous avons reçu et offrons à vendre à des prix réduits les articles suivants:

JACONAS imprimés,
ORGANDIS do,
PERCALES do,
BRILLANTES do,
PIQUES do,
BATISTES do,
TOILES do,
BAREGES, GRENADINE brochée, MOZAMBIQUES,
GINGHAM noir et en couleur,
INDIENNES façon des meilleures fabriques,
TOILES D'IRLANDE,
do do Toiles d'oreillers,
do do Draps,
OUVRÉS de Russie et autres,
TOILE à carreaux pour serviettes,
SERVIETTES toile, bordure couleur,
do. ouvrées frangées,
do damassées,
NAPPES do
DAMAS pour nappes 8 à 12/4
TULLE pour moustiquaire de 9 à 12/4 ps.
BRIN FIL blanc et écru,
do coton fil,
MOUSSELINE à carreaux et brochée,
PERCALINE et JACONAS blancs
NANSOUK ET MULL MULL,
MOUSSELINE SUISSE unie et à petits pois,

**ARTICLES DEUIL,**

MOUSSELINE de laine noire, 4/4 et 5/4.
TAMISE, ALPACA,
ALPINE,
CACHEMIRE BAREGES, GRENADINE,
GRENADINE soie,
BATISTE, crêpe, JACONAS, uni,
CREPE anglais,
SOIERIE, noire de Lyon.

Distrait, cédé [illegible] ce qui nous reste de SOIERIES fantaisie, nous les vendrons à des prix EXCESSIVEMENT REDUITS.

BONNETERIE,
BAS anglais et allemands, pour dames, hommes, enfants, gris, noirs,
do de fil d'Ecosse unie et à jour.
BAS pour fillettes, do, do.
CHAUSSETTES blanches, écrues et bleues, pour hommes et garçons,
MOUCHOIRS BATISTE,
FOULARDS SOIE,
MOUCHOIRS MADRAS,
GINGA &, de coton,
COTONNADES,
do rayées, DENIMS,
COTONS à rue et blancs,
COTONS à draps, écrus et blancs
KERSEYS et LINSEYS.

Afin que beaucoup d'autres articles trop longs à énumérer.

Nous appelons l'attention de nos amis et du public en général sur l'annonce et demandons les prix de notre nouvel assortiment avant de faire leurs achats.

*C. A. BARRIERE & BROTHER,*
22 mars [illegible] 130, rue du Canal

Jour de départ, MARDI, 22 mars, à 10 h. A. M.
Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires sur la Côte.

Le beau paquebot HITTIE STEPHENS, capitaine S. Hone, J. H. Hog, commis, partira pour le dit port, Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires, MARDI, 22 MARS, à 10 heures du matin.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis et les expéditeurs avant de ... les [illegible] des marchandises à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN L. TITUS, agent,
Au coin des rues Vieille Levée et Bienville au premier, ou à W. D. BETTERTON, No 15, rue Tchoupitoulas.
21mars—1f

**Pour Natchez, Baton Rouge et les ports intermédiaires.**

Le magnifique bateau à vapeur NEW ORLEANS, capitaine J. Hoy, part de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS à 5 heures de l'après midi, pour ces ports ci-dessus.

Ce bateau ayant établi depuis quelques mois, sa réputation de paquebot de première classe, partira, ainsi qu'il est dit plus haut, pour la commodité des passagers et des expéditeurs.

Le capitaine Hoy et ses officiers n'épargneront rien pour débarquer les passagers et le fret à tous les points désignés. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. BRITTON, Rue Front No 7.

Il y aura le jour de départ, un commis sur la Levée pour recevoir le fret. 6 mars—au1avril

**Passagers pour Vera Cruz**

La goëlette anglaise UNICORN capitaine Smith, sera [illegible] à bord, jeudi 24 courant, jour positif du départ.

On recevra encore du fret et des passagers. S'adresser à L. JOUBLANC,
22 mars 23, Passage de la Bourse, au 1er.

## Ouvriers ferblantiers.

ON demande deux ouvriers ferblantiers, rue Conti, No 45. 20 mars—6

**DEMANDE.**

UNE bonne nourrice de couleur sans enfant, trouvera à se placer en s'adressant rue de l'Esplanade, No 112—Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 20mars—4f

**Plâtre à mouler! plâtre à enduire!**

EN débarquement du steamer Colombia— 25 barils plâtre à mouler, [illegible] à vendre par W. J. REID,
21mars—2f Rue des Magasins, No 21.

**AVIS AUX TAILLEURS.**

UNE réunion générale des ouvriers tailleurs aura lieu MARDI soir 22 mars, à 7 heures précises P. M., au local de bière de M. Boehler, rue Conti entre Bourbon et Royale. Il est du devoir de tous les ouvriers d'être présents.
OTTO TIEDEMANN, Président.
HECHLER, Secrétaire. 21mars—1f

**REVENU INTERIEUR DES ETATS UNIS.**

TAXE ANNUELLE POUR 1864.

L'ATTENTION des contribuables est appelée sur les dispositions de la loi des Etats-Unis relative à l'assessment pour la taxe annuelle.

La sixième section de l'acte du 1er juillet 1862, ordonne à toutes personnes, associés, sociétés, compagnies ou corporations sujettes à la taxe annuelle, chaque année, le 1er mai ou plus tôt, à l'assistant assesseur du District, une liste indiquant le montant de leur revenu annuel, les articles ou objets soumis à une taxe spéciale, et le genre d'affaire exigeant une licence.

Quiconque négligera de faire ledit retour, au jour indiqué, sera assessé par l'assesseur, selon les meilleures informations que celui-ci pourra obtenir, et dans ce cas, l'assesseur ajoutera 50 pour cent au montant imposable.

Quiconque remplira à l'assesseur une liste fausse ou frauduleuse avec l'intention d'éviter le lot sera passible d'une amende de cinq cents piastres, et, dans ce cas, la liste du débiteur sera faite par l'assesseur, et le montant imposable sera doublé.

Le payement de la taxe annuelle, ainsi que des licences, ne sera pas exigé avant le 30 juin. Les différents blancs sur lesquels les retours devront être faits et toutes informations concernant les sections nécessaires seront donnés sur tous les districts pour les paroisses d'Orléans et Jefferson.

1re Division—JOHN PURCELL. Bureau No 184, rue Washington.
2me Division—VICTOR SOUTERRE, Bureau No 39 rue Poydras.
3me Division—JULIUS ENNEMOSER, Bureau No 48, rue Poydras.
4me Division—PETER RUDOLPHUS, Bureau No 88, rue St-Avelie.
5me Division—PIERRE DEVERGES, Bureau No 286, rue Royale
6me Division—JOHN F. NEWCOMB, Bureau No 414, rue Rempart.
7me Division—JOHN K. DURNO, Bureau à la maison de cour d'Alger.
8me Division—JOHN PAGE, Bureau No 178, rue Toledano.

Les retours devront leur être adressés le 1er lundi de mai 1864, ou plus tôt.
WM. H. HIGGINS,
Assesseur des Etats Unis pour le District de la Louisiane.
20 mars—20,21—et M & V au 1er mai

**ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES.**

Dépôt de Blessing,

24...............CHARTRES...............24

ON trouvera à ce dépôt des ALBUMS entièrement nouveaux de toutes grandeurs et dans tous les genres, système breveté. Ce sont les plus SOLIDES qui existent. On les vend aux prix de fabrique.

Photographies de tous les généraux fédéraux et confédérés, hommes d'Etat, gentilshommes, à $7 la douzaine—Cadres de tous genres.

Bijouterie photographique aux prix de l'or, pour papier de circulation. Matériaux pour photographes, de toute qualité, aux prix les plus modérés.
7 Nov—2m S. T. BLESSING.

UNE DAME DU SUD, pouvant donner les meilleures recommandations, désire donner des leçons dans une famille qui parle le français. Elle se contenterait d'un faible salaire. S'adresser par lettre, à M. O. P., au bureau de l'ABEILLE. 16 mars—6

LE DOCTEUR PIERRE LAFON a l'honneur de prévenir ses clients et les membres de la Société Française qu'il a transféré son domicile rue Esplanade, encoignure Robertson. 17mars—6f

## Tabac en feuilles.

EN outre d'un fort assortiment de tabacs en feuilles, les soussignés viennent de recevoir un grand envoi de tabac du Connecticut pour capes, et de tabac pour tripes et capes, que le commerce est invité à venir examiner chez LICHTENSTEIN BROS.
21 mars—6f 36 rue Gravier.

**Grande réduction dans les Châles —Et— Les Mantelets.**

CHALES crêpe Shetland, à $6, auparavant $10.
POINTES dentelle, à $7 50, auparavant $11.
MANTELETS dentelles, à $7 50, auparavant $12 50.

—Egalement—

BAREGES grenadine brodée, à 50 cts la verge, auparavant 75cts.
La même réduction dans les autres marchandises.

J. A. BRASELMAN,
[illegible]........Rue des Magasins.........[illegible]
Au coin de la rue St. André,
A l'extrémité nord du marché Magasins. 21mars—2f

**ON DEMANDE DE SUITE**

UN OUVRIER POSTICHEUR. S'adresser chez FELIX BARON, Marchand de cheveux,
[illegible] Rue Baronne [illegible]

HUILE DE FOIE DE MORUE—5 barils venant d'être reçus et en vente par CUSACHS & OGDEN
7 mars Encoignure Royale et St. Philippe

## VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Ernest Fay.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 20, 256—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de mars 1864 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai SAMEDI, 2 avril 1864, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux et après désignés, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un marchand tapissier, situé rue de Chartres Nos 99 et 101, entre les rues St Louis et Conti, dans le 2me District de cette ville, suivant inventaire.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
ALFRED SHAW,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
22mars—27, 28, 31—av 2

**Camille Lacoste (E H Lehman subrogé) vs. E Drouet et la veuve O. L. L. Drouet.**

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 10,000—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 22 de mars 1864, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le FONDS et L'INSTALLATION d'un café, situé à l'angle des rues Royale et Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, et les Meubles qui s'y trouvent.

Aussi l'installation du Gaz, un Billard et ses accessoires. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour renseignements.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. Y. DUNHAM,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
7mars—13

**Les Maux de gorge, les affections pulmonaires, les maladies de cœur, traités par l'inhalation.**

LE Dr. A. Follin annonce aux personnes qui souffrent de la consomption, des bronches, de l'asthme ou d'une maladie quelconque de la gorge, des poumons et du cœur, qu'elles pourront le consulter à son cabinet, RUE DU CANAL No 174, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Les malades qui demeurent à la campagne et qui ne peuvent pas venir le consulter peuvent s'adresser à lui par lettre.

Consultations en français, en anglais et en espagnol.
22mars—1m

**AVIS.**

**Steamer *Columbia*, arrivé de N Y ork et de la Havane.**

Les consignataires sont prévenus que ce steamer est en déchargement au pied de la rue St Joseph, ils sont requis d'enlever leurs marchandises sans délai. Toutes les marchandises non enlevées seront à leurs risques et celles qui ne seront pas débarquées au coucher du soleil seront emmagasinées à leurs frais. Tout fret doit être payé au moment de débarquer, sur la Levée.
WM J REID
21mars—3f Rue des Magasins, No 21.

**Société française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.**

—Assemblée Générale Extraordinaire—

Les membres composant la dite Société sont priés de se rendre à une assemblée générale extraordinaire, le dimanche, 27 mars à l'Asile de la Société, rue Bienville, près Dauphine à 3 heures P. M.

Une question importante étant à l'ordre du jour, les sociétaires sont priés d'être exacts.
Par ordre du président.
G. BOUÉ, Secrétaire
21mars—6f

**AVIS.**

LE Dr. F. BOULIN, s'absentant pour cause de santé, pendant deux ou trois semaines, a l'honneur de prévenir ses clients que le D. A. NEMANN fera le service de sa clientèle pendant son absence.

S'adresser au domicile du Dr E. Boulin, ou à celui du Dr E. Kunemann, rue St. Louis, No [illegible]
21mars—15

**Eglise Evangélique Française.**

Encoignure Gasquet et Liberty, au rez-de-chaussée.

SERVICE religieux en français, chaque dimanche matin, à onze heures et demie

Dimanche [illegible] du courant, service de préparation à la Sainte-Cène qui sera administrée le dimanche suivant, jour de Pâques.
18 mars—19, 21, 22, 23

### R. TURNBULL,
126..........RUE DU CANAL..........126

**BATISSES TOURO**

REÇUS pendant la semaine et à vendre depuis le Lundi—

10 balles de jaconat et d'organdis, [illegible] français [illegible] et toiles garanties, vendus à l'encan comme avariés, à un grand marché, mais les acheteurs, en examinant les articles, trouveront que le dommage est dans le prix.

Aussi, des nouveautés, 150 mantilles de soie, du dernier genre. Bas, cordons, etc. et bornous de la plus riche soie, des [illegible] de Paris. Sous les étalages ont reçu dans les articles d'étoffe de première qualité et à la mode et les prix à un caractère de manière à procurer une rapide vente.

—AUSSI—

24 cartons de dentelles brodées, de [illegible] de tout dessin imaginable et de toute couleur.

[illegible] d'autres jolis articles
20 mars—3d R. TURNBULL

LE MAGASIN POPULAIRE ET BON MARCHE DE

### THEOD. DANZIGER,
Encoignure St-Philippe et Royale.

Encore un nouvel arrivage à cause d'une légère baisse dans les marchandises sèches.

Dernier LUNDI, un nouvel assortiment reçu par le steamer Yazoo, comprenant:

2 caisses COTON BLANC, 7/8 à [illegible] la yarde,
25 pièces TOILE A CHEMISE, très fine, à 45 cts
Encore quelques pièces TOILE, à 12 50.
Un grand assortiment de CHALES D'ETE, tels que CHALES EN GRENADINE,
do EN FILET
POINTES EN DENTELLE de toutes formes et de toutes grandeurs.
CORSAGES ALICIENNES.
MALAKOFFS pour dames, demoiselles et enfants.
MOZAMBIQUES FINES, à 30c, valant 50.
BAREGES, GRENADINES, à 45c, " 75.
Magnifique assortiment d'INDIENNES à 25c.
CORSETS FRANÇAIS, toutes qualités et grandeurs

Avec un assortiment complet de marchandises de fonds et de fantaisie qui seront vendues à des prix réduits en proportion. Et si vous ne voyez pas ce qu'il vous faut demandez et vous l'aurez. 20mars—6

## Dépôt d'habillements d'Enfants,
25, RUE ST CHARLES,

Les parents et autres trouveront constamment un grand stock bien choisi de

VETEMENTS DE JEUNES GARÇONS ET D'ENFANTS,

D'habits de Toilette et d'Ecole, des Chemises et de la Lingerie des dernières genres et à bas prix, au magasin de L. W. LYONS

**Coin des rues St Charles et Commune**
20 mars—3

**Vetements. Vetements,**

REÇU TOUT RECEMMENT
UN GRAND STOCK BIEN ASSORTI
DE
VETEMENTS de PRINTEMPS ET D'ETE,
DES DERNIERS GENRES,
Et des meilleures Etoffes. Egalement, un grand assortiment frais et complet de
*Lingerie et de Chemises,*
A vendre au plus bas prix du marché.

N. B.—On fait au magasin de Lyons du linge sur commande, dans le plus bref délai
L. W. LYONS,
20 mars—3 Rue St Charles Nos 16, 21 et 3

**A VAUDRAN**

Ci-devant rue Royale 162—Nouvelle Orléans, actuellement Boulevard Bonmarchais No 47, à Paris,

SE charge d'acheter et expédier toutes les marchandises que l'on trouve sur la place de Paris, notamment l'article de Paris, la Chapellerie, Cannes, Parapluies et Parasols.

Conditions modérées, suivant l'importance de l'envoi. Référence chez MM. Michon & Schweitzer, 194 rue Royale, Mr. Dietrichs, son successeur, rue Royale 162.
20 mars—6

### Ed. Froidevaux
RUE DE CHARTRES No 52.

CHAPEAUX paille, à $12 et $14, à $ 4—Façons simples de Robes et confection. | en cris, paille, tulle, crêpe, &c. | marchandises françaises, entre.

**Spécialité de dentelles.**
3 mars—3

### G. BORZINO.
**No 101 Rue de la Vieille-Levée No 101**

IMPORTATEUR de vins, liqueurs, sardines, fruits, amandes, bouchons, &c., offre à vendre en magasin,

100 barriques de vin rouge et blanc,
50 barils do Haut Sauternes,
50 barriques vin de Cette très corsé,
50 caisses olives d'Espagne,
20 barillets do do
10 barils graines pour oiseaux,
50 caisses saucissons assortis,
100 quarts et demi caisses raisins Layers &c.
En débarquement du steamer "Yazoo",
25 sacs amandes en coque tendre,
25 demi-barils amandes cassées,
20 tambours figues de Smyrne,
En attente par les navires "Miror" et "J. Godfrey",
100 caisses vermouth Noilly Prat & Co,
50 dames-jeannes de 1 et 2 gallons huile,
10 barils de raisins de Corinthe nouveaux.
21mars—10f

**EN DEBARQUEMENT**

100 Paniers champagne Piper Heidsick.
20 barils sucre raffiné de New York,
30 barils graines pour oiseaux,
200 caisses et demi caisses raisins de Malaga,
100 caisses olives vertes de Séville,
10 barils raisins de Corinthe
20 barils amandes cassées,
50 meules fromage de Gruyère
200 caisses homards, huîtres et maquereaux,
50 caisses Wolfe's schnapps véritable
10 caisses vin muscat de Frontignan,
15 caisses bouchons,
100 sacs café Rio, prime,
100 caisses savon de Marseille
A vendre par ANT. LANATA
21 mars—4 9 et 11, Jefferson, entre Chartres et Levée

CREOSOTE—20 barils venant d'être reçus et en vente par CUSACHS & OGDEN

## VENTES A L'ENCAN.

**Coton— Coton— 175 balles, à l'encan. PAR R. T. MONTGOMERY.**

IL sera vendu, mardi, 22 du courant, à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp, No 89—
175 balles COTON.

Des échantillons seront exposés à la vente.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21mars

**Indigo, savon, saindoux, tabac, huile de charbon, morue, whisky, &c.**
**PAR R. T. MONTGOMERY.**

IL sera vendu, mercredi, 23 du courant, à 10 heures et demie au magasin d'encan, rue du Camp No 89—
6 caisses indigo, venant d'être débarqués du steamer Yazoo, [illegible] 175 caisses savon, 50 tierçons saindoux, 30 caisses tabac manufacturé, 50 barils huile de charbon, 50 balles bonne morue sèche, 3[illegible] barils whisky, eau de vie, genièvre, &c.
Conditions—comptant 21mars

**Divers! Divers!**
**PAR H. H. McLEAN, encanteur.**

IL sera vendu aujourd'hui 22 du courant, à 10 heures et demie du matin, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 19 coin Commune—
100 barils farine,
100 balles mousse,
50 boîtes thé,
20 barils whisky Bourbon,
25 do du pays,
40 jeux boules,
20 demi balais,
20 do baquets.

—EGALEMENT—

Schnapps, amers, fromage, beurre, eau de vie, whisky d'Irlande, liqueurs, café, &c. 22mars

**Marchandises sèches, Vêtements et Chapeaux;**
**PAR HOFFMAN & MARKS**
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres No 38

MERCREDI, 23 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible]
Mousselines
Draps écrus couleur français
[illegible]
Cotonnades [illegible]
Casimirs et satinets
3 caisses blanches et [illegible]
Indiennes françaises et américaines,
Cotons blancs et écrus,
Cotonnades, denims et stripes,
Gingham, coton,
Linons blancs et imprimés
Toile et bonneterie assorties,
Mousselines brochées et Tape Check,
Mouchoirs blancs et en couleurs,
Jaconas [illegible] imprimés
Devants de chemises et [illegible] toile fine,
Cotons [illegible],
150 lots de vêtements, comprenant un assortiment de saison,
25 lots de chapeaux, casquettes, [illegible] nouveaux.
22mars

**Actions de Banques et Scrips de Compagnies d'Assurances**
**PAR BERNARD TURPIN, encanteur.**

MERCREDI, le 23 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

50 actions de la Banque des Citoyens,
25 do du Sud
24 do de la Louisiane
[illegible] do du Canal
15 do de l'Etat de la Louisiane
25 do de la compagnie du chemin de fer de la ville

Aussi:

$22,110—Scrips des Compagnies d'Assurances suivantes: Compagnie du Sud, du Crescent, de l'Union, des Citoyens, de la Nlle Orléans, Louisiane & Co.

N. B.—La liste des Scrips sera affichée à la Bourse la veille, le jour de la vente 21mars

**Vins de vie françaises, liqueurs, groceries, &c.**
**PAR BERNARD TURPIN, Encanteur,**

MERCREDI, le 23 mars 1864, à 10½ heures A. M., il sera vendu au comptoir magasin No 93 rue Vieille Levée, les articles suivants:

Eaux de vie françaises, vins rouges et blancs en barriques et en caisses, liqueurs françaises et du pays, vins de Porto, Madère et Malaga, ... de l'Italie et en caisses, ... groceries, huiles, ... conserves alimentaires, ... savon, &c.

—AUSSI—

50 caisses absinthe de Richard & Mollar, véritable
21mars

**Vins rouges de Bordeaux, en barriques et en caisses**
**PAR BERNARD TURPIN, Encanteur**

JEUDI, 24 courant, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de l'importateur M. F. Bordelon, No 41, rue de la Vieille Levée, pour clore divers comptes—

300 barriques vin rouge, crus Fronsac, St Estèphe, St Emilion, Sternes, Taravin, Margaux, &c.
100 caisses de St Julien, vin rouge, Pauillac, St Emilion, Margaux et St Estèphe.
Conditions—comptant 21 mars

**VENTE POUR OPERER UN PARTAGE.**
**PAR J. B. CROZAT, Encanteur.**
Bureau No 90, rue Royale, près St. Louis.

**Succession de Marguerite Raimbou, veuve Ginnel, f. c. l.—No 20,330.**

IL sera vendu, samedi, le 2 avril 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, savoir—

Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville à l'encoignure des rues Union et Craps, ayant mesure américaine, quarante-trois pieds sur rue Craps, ... de façade sur la rue Union sur une profondeur de quatre vingt quatre pieds, ... ainsi qu'il ... appartenu à la succession de Edouard Vallon, ... Philippe Lacoste, notaire, le 25 de février 1845 ... ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Robert J. Kerr, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12mars

**Maison et jardin au faubourg Darcantel.**
**PAR E. M. JACOBS, encanteur.**

IL sera vendu samedi, 26 mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal—

Cinq lots de terre contigus situés au faubourg Darcantel, dans l'îlet renfermé par les rues des Champs Elysées, Français, Stephen Girard et Lesseps, désignés par les Nos 17 et 21, mesurant ensemble 142 pieds de face à la rue des Français, sur 154 pieds de profondeur et face à la rue Stephen Girard—Ensemble une maison de deux chambres, galerie et cabinet, cuisine, cave, latrine, &c. Cette propriété est parfaitement entourée et en culture.—Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billet garanti par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement.

Acte pardevant S. Laugrin notaire public.
22mars—

Vente pour cause de départ.

**Café et billard**
**PAR E. M. JACOBS, Encanteur.**

IL sera vendu mardi, 22 mars 1864, à 11 heures du matin, à l'angle des rues Bourbon et Orléans—Le café d'Orléans, très bien achalandé, avec tous les meubles, glaces, comptoir, tables, chaises, etc., un beau billard et ses accessoires.

Aussi, un joli assortiment de liqueurs.
Conditions—comptant. 19mars

**Etable à vache.**
**PAR E. M. JACOBS, encanteur.**

IL sera vendu, jeudi, 24 mars 1864, à midi, sur les lieux, encoignure Douane et Dorgenois—

Une étable à vache de 30 pieds de large sur 60 pieds de long—laquelle devra être démolie et enlevée dans les 15 jours qui suivront la vente—Elle peut être examinée avant la vente.
Conditions—comptant. 21mars

**Fonds d'un café-pension à l'encan.**
**PAR E. M. JACOBS, encanteur.**

JEUDI, 24 du courant, à 10 heures, dans la rue de Chartres (ci-devant Moreau) entre les rues Marigny et Mandeville, il sera vendu—

Un lot de chaises, matelas, oreillers, traversins, couvertures, bois de lit, poêle, batteries de cuisine et divers autres articles dont l'énumération serait trop longue.
Conditions—comptant. 22mars

**Boulangerie, cheval, charette pour cause de départ.**
**PAR E. M. JACOBS, encanteur.**

IL sera vendu vendredi, 25 mars 1864, à midi, rue de l'Union, entre Claiborne et St Jean Baptiste—

Un fonds de pâtisserie de boulangerie avec boîtes à pains, étouffoir, 3 armoires vitrées, &c.

Aussi—1 cheval, 1 charette à pain et harnais, ainsi qu'un lot de meubles meublant.
Conditions—comptant. 22mars

Succession de Louis Découdreaux.
**Par E. M. JACOBS, encanteur.**

IL sera vendu samedi, 23 avril 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mars 1864—

Les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Roman, Columbus, Kerlerec et Prieur, mesurant trente et un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Roman sur quatre vingt trois pieds de profondeur et face à la rue Columbus; Ensemble une maison en bois Nos 296 et 27, bâtie à l'encoignure, ayant quatre chambres, cuisine double avec galerie, puits, citerne, latrines, &c.

Un lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet renfermé par les rues Galvez, Miro, Orelly et Aubry, lequel lot de terre est désigné par le No deux de l'îlet quarante huit, sur un plan dressé par L. Bringier, le 20 août 1837 annexé à un acte passé en l'étude de C. Pollock en date du 15 juillet 1836, mesurant trente et un pieds de face à la rue Aubry sur cent vingt pieds de profondeur—mesure française.

CONDITIONS—Moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets à l'ordre de l'acquéreur, portant intérêt à raison de six pour cent par an de date et huit pour cent après échéance, lesquels billets seront garantis par hypothèque et privilège sur la propriété vendue. L'acquéreur sera tenu d'avoir les bâtisses assurées et la police sera transférée à la tutrice.

Actes de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public. 22 mars—22, 30—avril—6,13,23

**PAR GEO E. TYLER, encanteur.**

Andrinette James vs Francis Webb—Cour Provisoire des Etats Unis—No 214.

EN vertu d'un writ de fi. fa. émané de la Cour Provisoire des Etats Unis, l'Hon. Chas A. Peabody, président dans la susdite affaire, je vendrai, à l'enchère publique, à la maison de Cour, dans et pour la paroisse St Charles, vendredi, 8 avril 1864, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain morceau de terre situé dans la Paroisse St. Charles, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ trente-cinq milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, borné, à la limite supérieure par la propriété de Mme Veuve Charles Perret Jr, (laquelle propriété appartenait jadis à Victor Thiereau) et à la ligne inférieure par l'habitation du dit Francis Webb (jadis celle de Mme W. S. Taylor.) Le dit morceau de terre a deux arpents et demi de face au dit fleuve, sur environ quatre-vingt arpents de profondeur (le tout d'après le titre). Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, sans réserve ou exception.

Conditions—comptant, en billets du Trésor.
J. EDWARD CLARKE,
Marshal Provisoire des Etats Unis.
4mars—4,7,22,7av

**A LOUER.**

La MAISON A DEUX ETAGES avec VERANDAH, située rue Bienville, No 81, entre Royale et Bourbon. S'adresser au rez-de-chaussée.
21 mars—[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de Mantelets, Pointes, Talmas, Dentelles, &c., &c.
**PAR E. ROGER & Co.**
JOSEPH HOLZ, encanteur.

MARDI, 22 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, No 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

Un grand assortiment de *mantelets, pointes, talmas, volants dentelles, &c., &c., Chantilly et Pusher*, genres divers et nouveaux.
Conditions—à la vente. 21mars

**Grande vente de marchandises sèches**
**PAR E. ROGER & Co.,**
JOSEPH HOLZ, encanteur.

MARDI, 22 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

50 pièces POULT DE SOIE IMPERATRICE d'importation nouvelle,
50 pièces POPELINES haute nouveauté,
50 do ROYAL UNI JASPE,
25 do SIDONIENNE,
100 do JACONATS imprimés et ORGANDIS,
500 do COTONS blancs et écrus,
100 do INDIENNES françaises, anglaises et américaines, fantaisie, lilas et noires,
20 caisses INDIENNES pour chemises
50 do COTON écru rayé,
100 do COUTILS unis et façonnés
100 do GINGAMS unis et [illegible]
100 do GINGHAMS à [illegible]
100 do BAS et CHAUSSONS assortis,
100 do MOUCHOIRS BATISTE
100 do PARAPLUIES SOIE.

—ET—

500 LOTS TELS QUE bas de coton, chemises de dessous, draps, casimirs, tweeds, cotonnades, poil de chèvre, moustiquaires, chemises couleur, toile d'Irlande, mantelets dentelle, coiffes, bonnet fil, bérèges, velours, alpacas, tapis de table, ouvré, jaconat, nansou, brillante, mousseline claire, damassés, denims, coton à coudre, cotons à draps 12/4, serviettes, rubans, articles de fantaisie, &c. &c.
Conditions—à la vente. 20 mars

**Coton à vendre**
**PAR E. ROGER & CO,**
JOSEPH HOLZ, encanteur.

MARDI 22 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée, pour compte de qui il appartiendra—
300 douzaines coton à coudre, Coats, légèrement avariées.
Conditions—comptant. 22mars

**Huile de charbon à l'encan.**
**PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.**

IL sera vendu, mardi, 22 du courant, à onze heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier—
100 caisses huile de charbon.
Conditions—comptant. 21 mars

**Beurre, saindoux, biscuits pilote, eau-de-vie, whisky, &c.**
**PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.**

IL sera vendu, mardi 22 du courant, à 11 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, rue Gravier—
[illegible] do frequins beurre, 30 tierçons et frequins saindoux en feuilles,
25 barils farine de maïs, 25 sacs café Rio,
[illegible] barils [illegible] et barils biscuits pilote,
100 rames papier enveloppe, 20 caisses chandelles,
100 pipes eau de vie 1 baril whisky [illegible],
15 caisses amers Hostetter et Stoughton, Schnapps.
Conditions—comptant. 21mars

**Meubles—Meubles—Meubles.**
**PAR D. E. MORPHY, Encanteur.**

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, mardi, 22 du courant, à 10 heures du matin, au No. 47 de la rue des Magasins—

R. Marques—Nos 1 à 7, 10, 11, 14, 15, 16, 18, 16, 17 et 19, avariées sur la goëlette NED, arrivée dans ce port.
Conditions—Comptant. 22mars

**Maïs, son, avoine et pommes de terre.**
**PAR D. E. MORPHY, encanteur**

IL sera vendu mercredi, vingt trois courant à 10 heures du matin, en débarquement du steamer COLUMBIA, au pied de la rue Julia—
200 sacs blé prime.
200 do avoine
200 do son
300 barils pommes de terre
Conditions—Comptant 21mars

**Groceries, provisions et liqueurs.**
**PAR F. F. TRINCHARD, encanteur.**

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, rue Gravier No 42—

[illegible] caisses beurre, 40 caisses lait condensé, 25 caisses et moitié caisses tabac, 100 caisses pêches frais [illegible], 30 douzaines brosses à souliers, [illegible] caisses savon, 100 caisses savon, 10 barils whisky, ... cigares, vin, tabac, fromage, ... de Manille, papier enveloppe, haches, bouteilles, ... &c.
Conditions—comptant. 22 mars

**PAR R. SCOTT, Encanteur.**

IL sera vendu aujourd'hui Mardi 22 mars, à 10 heures, à sa salle d'encan, No 34, rue des Magasins—
30 1/4 boucauts, [illegible]
20 boîtes thé
[illegible] chandelles
30 barils whisky
Genièvre en barils, en caisses, vin rouge, champagne, thé, beurre, allumettes, &c.

**Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, Casquettes, &c.**
**PAR GABRIEL LEAUMONT,**
Salles d'encan 69, rue de Chartres.

MERCREDI vingt trois courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue de Chartres No 69 [illegible] de marchandises sèches, telles que toiles d'Irlande, cotons blancs, bobinet pour moustiquaires, mouchoirs blancs, mouchoirs foulards, gingams, et coton, bas et chaussettes, indiennes françaises et américaines, mouchoirs, &c.

AUSSI

100 lots d'habillements, chemises blanches et rayées, chemises de mérinos et en coton, bretelles, cravates, &c.

10 caisses chapeaux et casquettes, pour hommes et enfants.
Conditions à la vente 22mars

**Coton Coton**
**PAR WM P. VINCENT.**

MERCREDI 23 courant, à 11 heures, à la Presse à Coton Mississippi, il sera vendu à l'encan, pour compte de qui il appartiendra—
36 balles coton
Conditions—comptant. 22 mars—2

**Succession de John R. Shaw—No 19,359—Deuxième Cour de District—Grande vente d'actions de banque, &c**
**PAR JULIAN NEVILLE, encanteur,**
Bureau, Commercial Place, No 11.

IL sera vendu, à l'enchère publique, samedi, 2 avril 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, et en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 15 mars 1864, No 19,359, rendu dans la susdite succession,
500 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane
50 do de la Banque du Canal,
141 do de la compagnie du chemin de fer Pontchartrain.
Ces actions seront vendues en lots.
Conditions—comptant. 21mars.

**Succession de Mme M. M. R. Montreuil femme décédée de Laurent Millaudon.**

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans. No 19,959.

**PAR McCERREN & LANDRY,**
Bureau et salles d'encan, au Masonic Hall, rue St. Charles.

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 16 avril 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans en date du 10 mars 1864, No 19,959, les propriétés ci-après décrites savoir:

Quatorze terrains situés dans l'îlet No Quatre compris entre les rues Canal, Douane, Randon et Lopez. Les dits terrains sont désignés par les Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf, Dix, Onze, Quatorze, Quinze et Seize. Les terrains No Un, Dix et Quatorze sont terrains d'encoignure.

Six terrains situés dans l'îlet No Cinq compris entre les rues Bienville, Douane, Randon et Lopez. Les dits terrains sont désignés par les Nos Un, Deux, Six, Treize, Vingt Un et Vingt-Deux. Les terrains Nos Un, Dix, Treize et Vingt-Deux sont des terrains d'encoignure.

Vingt-Six terrains, Nos Un à Vingt Six inclusivement; formant tout l'îlet No Six, compris entre les rues Conti, Lopez, Bienville et Randon.

Dix terrains, Nos Un à Dix inclusivement, formant tout l'îlet No Sept compris entre la Promenade Carondelet et les rues Conti, Randon et Lopez.

Dix Huit terrains, Nos Un à Dix-Huit inclusivement, formant tout l'îlet No 11, compris entre les rues Bienville, Conti, Lopez et Salcedo.

Vingt Quatre terrains, Nos Un à Vingt Quatre inclusivement, formant tout l'îlet No Dix Sept, compris entre les rues Conti, Bienville, Salcedo et Gayoso.

Neuf terrains, Nos Un à Neuf inclusivement, formant tout l'îlet No Dix Huit, compris entre les rues Conti, Gayoso, Promenade Carondelet et Salcedo.

Dix huit terrains, Nos Un à Dix-huit inclusivement, formant tout l'îlet No Trente-trois compris entre les rues Conti, Promenade Carondelet, White et Dupré.

Trente-six terrains, Nos Un à Trente-six inclusivement formant tout l'îlet No Trente-neuf compris entre les rues Canal, Douane, Broad et White.

Trente quatre terrains, Nos Un à Trente quatre inclusivement, formant tout l'îlet No Quarante compris entre les rues Douane, Bienville, Broad et White.

Trente six terrains, Nos Un à Trente six inclusivement, formant tout l'îlet No Quarante et un compris entre les rues Conti, Bienville, Broad et White.

Trente trois terrains, Nos Un à Trente trois inclusivement, formant tout l'îlet No Quarante deux compris entre les rues Broad White, Promenade Carondelet et Conti.

Vingt cinq terrains, Nos Un à Vingt cinq inclusivement, formant une partie de l'îlet No Quarante cinq compris entre les rues Canal, Douane, Broad et d'Orgenois.

Trente cinq terrains, Nos Un à Trente cinq inclusivement, formant tout l'îlet No Quarante huit compris entre les rues Broad, D'Orgenois, Promenade Carondelet et Conti.

Le tout d'après un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, lequel plan est daté du 15 mars 1864 et sera exposé dans la salle d'encan de l'encanteur huit jours avant la vente et à la Bourse des Marchands le jour de la vente.

Conditions—La moitié comptant; le reste à douze mois de crédit, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, et huit pour cent après, avec la clause de non aliénation.—Les billets devront être garantis par hypothèque sur les propriétés vendues. Les acquéreurs auront le droit de payer le tout au comptant.

Les actes de vente pardevant H. Hagner, notaire public, aux frais des acquéreurs.
15 mars, 17, 22, 26, 29—avril 2, 5, 9, 12, 16

**Bernard Turpin,**
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 93, rue de la Vieille Levée
Entre St Louis et Conti. 16 mars—1m